Province de Québec

Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 18 mars 2024 à 19h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents** :

 Le maire : M. Stéphane Beauchemin

 Les conseillers : M. Pascal Richard

 M. Stéphane Martin

 M. François Gastonguay

 M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauregard

 M. François Légaré

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu l’avis de convocation conformément à la loi.

**Ordre du jour**

1. Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 – Résultats des appels d’offres;
2. Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 -Octroi conditionnel du contrat;
3. Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 – Présentation d’une demande d’aide financière;
4. Travaux de réaménagement de l’hôtel de ville;
	1. Caractérisation de l’amiante;
	2. Mandat à un ingénieur;
	3. Autorisation à transmettre les appels d’offres;

 1. **Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 – Résultats des appels d’offres**

Ouverture des soumissions lundi 11 mars à 14 h 00

10 personnes présentes

Résultats de l’ouverture des soumissions

* Excavation Gagnon et frères inc. 1 350 000.00$
* Excavation M. Leclerc inc. 1 831 471.15 $
* Excavation A. R. Valois inc. 1 838 918.44 $
* Bertrand Ostiguy inc. 2 020 267.12 $
* Huard excavation inc. 2 339 901.80 $

55-03-2024 2. **Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 -Octroi conditionnel du contrat**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d’offres pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556;

CONSIDÉRANT QUE 5 soumissions ont été déposées :

* Excavation Gagnon et frères inc. 1 350 000.00$
* Excavation M. Leclerc inc. 1 831 471.15 $
* Excavation A. R. Valois inc. 1 838 918.44 $
* Bertrand Ostiguy inc. 2 020 267.12 $
* Huard excavation inc. 2 339 901.80 $

CONSIDÉRANT QU’après vérification des documents requis la soumission la plus basse conforme celle de Excavation Gagnon et frères inc. ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le contrat à Excavation Gagnon et frères inc. conditionnellement à :

* L’entrée en vigueur du règlement d’emprunt;
* L’octroi de la subvention provinciale;
* La réception de l’autorisation environnementale provinciale;

 Adoptée

56-03-2024 3. **Travaux de stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le rang Petit 11 secteur 1556 – Présentation d’une demande d’aide financière**

ATTENDU QU’UN événement fortuit est survenu en juin 2020;

ATTENDU QUE la description de l’événement fortuit est présentée ci-dessous :

Le glissement de terrain survenu en juin 2020 a provoqué l’affaissement du talus à la crête duquel circule le Petit 11e Rang. Le talus s'est affaissé jusqu'au bord de la chaussée. L'accotement a subi un affaissement sur une longueur d'environ 25 m et est maintenant inexistant sur 3 m.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d’application du volet Rétablissement du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l’aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet dont, notamment, l’aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

☐ l’estimation détaillée du coût des travaux;

☐ l’offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

**X**

☐ le bordereau de soumission de l’entrepreneur retenu (appel d’offres);

ATTENDU QUE Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

 Adoptée

57-03-2024 4.1 **Travaux de réaménagement de l’hôtel de ville - Caractérisation de l’amiante**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de vérifier s’il y a présence d’amiante dans les matériaux de construction de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser Mme Caroline Choquette à mandater une entreprise pour procéder à des analyses de caractérisation de l’amiante à l’hôtel de ville.

 Adoptée

58-03-2024 5. **Levée de l’assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l’unanimité des conseillers que l’assemblée soit levée à 20 h 05.

 Adoptée

Stéphane Beauchemin Caroline Choquette

Maire Directrice générale et

 greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_